

Adresse de la société populaire de La Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) qui fait don à la patrie, avec les communes de Rabou, de Manteyer et de Pelleautier, de 801 livres pour l'armement d'un cavalier, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de La Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) qui fait don à la patrie, avec les communes de Rabou, de Manteyer et de Pelleautier, de 801 livres pour l'armement d'un cavalier, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 429;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27073_t1_0429_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

moyens de nuire, nous vous en prions avec tous les vrais républicains.

Notre commune vous est peu connue par ses dons parce qu'elle ne vous les a point annoncés; elle vous assure qu'ils n'ont pas été moins fréquents ni les moins proportionnés aux facultés de ses habitants et à leur nombre. L'argenterie de son église a été de 116 marcs et 24 marcs de galons; outre cet envoi au département, nous envoyons au district 158 chemises, 8 paires de bas, 2 paires de guêtres, une veste uniforme, 2 bonnets, 5 aulnes de toile neuve, de la toile pour bandes et compresses, paquets de charpie, et en 2 envois 2,155 liv. 12 s. en assignats.

Vive, vive la République!»

ROUX (*maire*), CARNOT, P. MARET, BARRAULT, LOTH (*secrét.*), MARTIN.

d

[*La Sté popul. de La Roche-des-Arnauds, au présid. de la Conv.; 7 flor. II*] (1).

«Citoyen président,

Tu trouveras ci-joint l'extrait parthejuquâ de la délibération de la Société populaire de ce canton avec 2 assignats de 400 livres, 1 de 25 sols et un de 15 sols, formant une somme de 802 livres. Tu voudras bien en faire part à la Convention nationale. S. et F.»

CHEVALIER (*secrét.*).

[*Extrait des délibérations, s.d.*].

Les membres de la Société populaire de La Roche-Desarnauds, district de Gap, département des Hautes-Alpes, se sont réunis dans la salle de leurs séances, le président et les secrétaires ont pris place au bureau. Le président a ouvert la séance; de suite des cris se sont fait entendre de: vive la République, vive la Montagne.

Ensuite il a été fait lecture, etc...

Ensuite de la nomination faite des commissaires pour la cueillette destinée à l'armement et équipement d'un cavalier jacobin, les citoyens Jacques Serre et Pierre Vallantin, nommés pour la commune de La Roche, ont remis entre les mains du citoyen Chevalier, chargé de ce dépôt, la somme de 380 livres 7 sols 6 deniers. Comme aussi François Pauchon et Antoine Marier, nommés pour la commune de Rabou, ont remis également audit Chevalier la somme de 68 livres 15 sols, lesquelles deux sommes jointes ensemble avec celle de 352 livres 15 sols, aussi remises par les commissaires nommés par les communes de Manteyer et de Pelleautier forment le total de 801 livres 7 sols 6 deniers.

Et attendu que malgré la bonne volonté de de l'assemblée, ils n'ont pas pu parvenir à l'objet à cet effet destiné, la Société arrête que cette somme sera directement envoyée à la Convention nationale.

Ensuite le président a levé la séance, et des cris de toutes parts de la salle se sont fait entendre: vive la République, vive la Montagne.

(1) C 302, pl. 1089, p. 6; B⁴ⁿ, 2 prair. (suppl^t).

Et ont le président et secrétaires signé à l'original.

BOULHOUX (*présid.*), MONDET (*secrét.*),
CHEVALIER (*secrét.*).
Extrait parthejuquâ.

e

La Société populaire de Veynes (Htes-Alpes), annonce à la Convention nationale, qu'elle vient de donner pour les défenseurs de la patrie, 500 chemises, et qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier jacobin; qu'elle a été une des premières [à] envoyer au district les dépouilles de l'église de la commune; qu'un atelier pour le salpêtre est en pleine activité, et qu'elle en a déjà envoyé 2 quintaux à Gap(1).

f

[*La Sté popul. de Bourbourg, à la Conv.; 15 germ. II*] (2).

«Sauveurs de notre patrie, depuis que nous avons vu la Montagne qui avait d'abord capté toutes nos affections, se purger du marais fangeux qui empoisonnait l'atmosphère de la représentation, et vouer à l'échafaud tout mandataire infidèle, notre confiance en toi est à son comble et nous nous sommes reposés sur ton patriotisme éclairé et surveillant. L'infâme conspiration que tu viens de dévoiler et d'envoyer au supplice, nous prouve combien était juste notre prévention et pour te prouver que nous aussi ne voulons pas être inutiles à la patrie et que nous sommes fidèles à nos devoirs, t'adressons ci-joint l'aperçu de ce que nous avons fait pour tâcher de mériter d'elle. Te déclarons en outre que nous périrons s'il le faut pour maintenir tes décrets qui établissent le régime de la vertu.

Ne quitte le poste où te voit avec satisfaction le génie de la liberté, que lorsque tu auras dicté aux peuples dégagés du despotisme une paix fondée sur les droits de l'homme. S. et F.»

Arrêté en la séance délibérative du 15 germinal an II.

B. BOURKE, FRANÇOIS, DEWINTRE, VERMERSCH
[et 1 signature illisible].

Nota: que les objets repris aux récépissés ci-joints se montent à 182 marcs 2 onces et demie en argenterie, indépendamment des habillements, équipements, etc. pour nos braves défenseurs, ainsi qu'il appert par lesdits récépissés.

[*Etat des dons, 15 germ. II.*]

[*En la ci-devant église paroissiale, dans la sacristie*]:

4 grands chandeliers d'argent pesant ensemble 44 marcs.

1 grande lampe d'argent avec ses ornements, pesant 11 marcs.

1 autre moins grande, même métal du même poids de 11 marcs.

(1) B⁴ⁿ, 29 flor. et 2 prair. (suppl^t).

(2) C 302, pl. 1089, p. 9, 10 (récepissé p. 11).